

BUREAUX: RUE NAIN, 1

ABONNEMENTS:

ROUBAIX-TOURCOING: Trois mois, 12 fr; Six mois, 23 fr; Un an, 41 fr. LE NORD DE LA FRANCE: Trois mois, 14 fr; Six mois, 27 fr; Un an, 51 fr; — L'abonnement continue, sauf avis contraire. ANNONCES: 20 centimes la ligne. RÉCLAMES: 25 centimes. — On traite à forfait.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

PROPRIÉTAIRE-GERANT: A. REBOUX

ON S'ABONNE ET ON REÇOIT LES ANNONCES: A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1; A Lille, chez M. Béghin, libraire, rue Grande-Chaussée; A Paris, chez MM. Bavaux-Laffite-Bullier et Cie, place de la Bourse, 8; A Bruxelles, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine et chez J.-B. PARDON et FILS, 26, Chaussée d'Alsenberg, à Saint-Gilles-Bruxelles.

Heures de départ des trains: Roubaix à Lille, 5 45, 7 02, 8 47, 9 47, 11 47, m., 12 24, 1 42, 3 39, 5 08, 6 15, 7 33, 8 32, 9 13, 11 41, n. Roubaix à Tourcoing-Mouscron, 5 41, 7 15, 8 43, 10 17, 11 23, m., 1 19, 3 39, 4 58, 5 38, 8 13, 10 22, 11 35. Lille à Roubaix, 5 20, 6 55, 8 29, 9 55, 11 05, 12 57, 2 28, 4 40, 5 20, 6 55, 7 55, 10 05, 11 15. Tourcoing à Roubaix et Lille, 5 08, 6 53, 8 08, 9 44, 11 28, 12 15, 1 47, 3 37, 5 02, 6 08, 7 24, 8 23, 9 24, 11 02. Mouscron à Lille, 6 35, 7 50, 9 22, 11 10, 11 57, 3 13, 4 42, 5 49, 7 02, 9 00.

BOURSE DE PARIS
DU 18 JUIN

3 0/0	59 75
4 1/2	83 90
Emprunts (5 0/0)	94 90

DU 19 JUIN

3 0/0	59 25
4 1/2	83 60
Emprunts (5 0/0)	94 95

ROUBAIX, 19 JUIN 1874

BULLETIN DU JOUR

L'Assemblée a adopté hier en première délibération le projet portant approbation d'une convention additionnelle à la convention monétaire conclue le 23 décembre 1865, entre la France, la Belgique et la Suisse. M. de Lorgeril dépose une proposition d'impôt sur les opérations de la bourse. L'Assemblée a continué ensuite discussion du projet d'organisation municipale. Le projet de la commission a subi un échec assez sérieux. Un amendement de M. Bardoux a été adopté par 373 voix contre 325. Cet amendement détruit les dispositions relatives aux plus imposés des communes qui devaient être adjoints aux membres des conseils municipaux pour le vote des contributions extraordinaires et des emprunts. Les dispositions sur ce sujet, contenues dans la loi de 1837, sont maintenues. Après l'adoption de l'amendement de M. Bardoux, M. de Chabrol a demandé que la discussion fût suspendue afin de permettre à la commission de délibérer sur la détermination qu'elle doit prendre. L'adoption de l'amendement en question a produit une vive impression, car elle est de nature à compromettre le projet de la commission. Le gouvernement n'est pas intervenu dans la discussion. La séance a été levée après un débat sur l'allocation d'un crédit de 42,800 fr., au ministère de l'intérieur, et après l'adoption en première lecture d'un projet modifiant l'article 405 du code forestier.

LETRE DE PARIS

(Correspondance particulière du Journal de Roubaix)
Paris, 18 juin 1874.
On se préoccupe de la résolution qui sera prise demain par la commission des Trente, au sujet de la proposition Casimir Périer. D'après le langage qui a été tenu hier par les membres de la majorité, il y a tout lieu de croire, comme je vous le faisais déjà pressentir hier soir, que la proposition du centre gauche ne sera pas adoptée. Il restera à prendre un parti sur les propositions de MM. Lambert Sainte-Croix et Wallon, relatives à l'organisation des pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon. Si la commission veut refaire l'accord entre toutes les fractions conservatrices de l'Assemblée, il faudra profiter de l'expérience de ces derniers mois et, tout en fortifiant le septennat, en écarter les projets qui sont de nature à propager une division fatale: Sous ce rapport, je crois que M. de Kerdel aura bien fait de ne pas tant insister sur l'institution d'une seconde Chambre qui a bien peu de chances d'être votée.
Le gouvernement insiste beaucoup, dit-on, auprès de la commission des Trente, pour qu'elle hâte le dépôt de son rapport sur la

proposition Casimir Périer. Comme il s'agit d'une question d'urgence, le rapport sera succinct, rapidement rédigé, lu, samedi ou lundi, au plus tard, à la commission et déposé le même jour, de sorte que, au milieu de la semaine prochaine, le sort de la République sera décidé.
On se demande toujours si, dans le cas où la République définitive serait votée, le maréchal de Mac-Mahon consentirait à garder la présidence? Le duc Decazes est pour l'affirmative. Il aurait dit, il y a deux jours, dans un groupe de députés:
« Il ne faut pas que le maréchal s'engage contre la République. »
Les membres du centre droit qui ont voté le 15, pour la proposition Casimir Périer ou qui se sont abstenus, reçoivent beaucoup de reproches, de la part de leurs collègues des groupes conservateurs. Il n'est pas exact que la proposition du duc de Bisaccia doive être examinée par la commission d'initiative parlementaire récemment élue, commission dans laquelle la gauche est en majorité.
La proposition monarchique a été envoyée à la commission d'initiative élue le mois dernier, et dans laquelle, au contraire, les conservateurs sont en majorité. Le rapport sera déposé aussitôt après le vote sur la proposition Casimir Périer.
Les allemands sont très vivement impressionnés par la fatalité qui poursuit la fonte de la grande Cloche impériale destinée à la cathédrale de Cologne.
On sait que les premiers canons pris sur les français ont été destinés à fonder une nouvelle cloche impériale en remplacement de l'historique cloche impériale de Francfort, détruite dans le mémorable incendie de la cathédrale de cette ville, le 14 août 1867, veille de l'entrée triomphale de Guillaume de Prusse, dans cette ancienne ville libre. La fonte de la nouvelle cloche a rencontré, à trois reprises, des obstacles tellement sérieux, qu'elle a été manquée chaque fois. Ce n'est qu'au quatrième essai qu'on a réussi à avoir une cloche entière... mais sous la couronne impériale qui doit ou devait surmonter le symbole de l'unité allemande. En outre, la cloche pêche complètement au point de vue du ton: au lieu de l'ut elle donne l'ut diète et elle a des sons étrangers: bref, on a résolu de la refondre pour la cinquième fois.
Cette résolution n'a pas manqué de causer une grande sensation en Allemagne.
P. S. — La gauche est fort inquiète sur le sort de la proposition du centre gauche et blâme M. Cézanne d'avoir défendu devant la commission le principe de rétrocession.
C'est toujours la proposition de M. Lambert Sainte-Croix qui a le plus de chances d'être adoptée par la commission des Trente.
On assure qu'un accord s'est établi entre la droite et le centre droit pour laisser au gouvernement la nomination des maires pendant un temps déterminé.
M. Labadié, l'ex-président radical de l'ex conseil général des Bouches-du-Rhône, s'étant présenté pour voir le maréchal de Mac-Mahon, n'a pas été reçu.
Ce soir, on disait que l'état de santé de M. de Goulard s'était aggravé.

ASSEMBLÉE NATIONALE

PRÉSIDENCE DE M. BUFFET
Séance du 18 Juin 1874.
La séance est ouverte à 2 h. 40.
L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi portant appro-

bation de la convention additionnelle à la convention monétaire du 23 décembre 1865, signée à Paris, le 31 janvier 1874, entre la France, la Belgique, l'Italie et la Suisse.
M. Teisereuc de Bort, rapporteur, donne quelques explications à l'Assemblée, qui adopte cette convention.
M. le vicomte de Lorgeril monte ensuite à la tribune pour déposer un projet de loi tendant à imposer d'un demi-décime les bordereaux de titres et opérations de bourse.
Cette proposition est renvoyée à la commission du budget.
L'Assemblée passe ensuite à la deuxième délibération sur les propositions concernant l'organisation municipale.
M. le rapporteur de Chabrol combat l'amendement Bardoux, portant qu'il n'est rien changé aux dispositions de l'article 42 de la loi du 18 juillet 1837, pour les contributions extraordinaires ou les emprunts votés par les conseils municipaux, et que les plus imposés ne pourront se faire représenter par un fondé de pouvoirs.
L'orateur déclare qu'il faut mettre un frein aux emprunts communaux et conclut au rejet de l'amendement.
M. Jouin s'élève contre l'adjonction des plus imposés et fait remarquer qu'un haut imposé peut n'être pas digne d'exercer son droit électoral.
L'orateur déclare voir dans le projet une anomalie et une contradiction.
M. Joubert appuie l'amendement et adjure l'Assemblée de ne pas anéantir l'indépendance des conseils électifs.
M. Amédée Lefèvre-Pontalis dit que l'amendement Bardoux détruit d'un seul coup toute l'économie du système de la commission.
L'orateur engage l'Assemblée à rejeter cet amendement.
M. E. Picard insiste avec M. Bardoux pour que l'on s'en tienne à la législation de 1837.
Il déclare qu'il serait imprudent et téméraire d'aller plus loin.
M. Raudot dit que l'on ne peut pas rejeter en bloc et sans discussion quatre dispositions rédigées par la commission chargée d'élaborer l'œuvre de l'organisation municipale.
M. Lucien Brun déclare se réserver le droit de développer son amendement si l'amendement Bardoux est adopté.
M. Bardoux répond qu'il veut surtout obtenir la consécration d'un principe.
L'amendement Bardoux est adopté par 373 voix contre 325. (Mouvement.)
Sur la demande de M. le rapporteur de Chabrol, la discussion est suspendue pour laisser à la commission le temps de délibérer sur le parti qu'elle a à prendre.
Un projet portant ouverture d'un crédit de 42,800 fr. au ministère de l'intérieur sur l'exercice 1874 est adopté sans débat par 567 voix contre 2.
L'Assemblée décide qu'elle passera à la 2^{me} délibération sur un projet portant modification de l'art. 105 du code forestier.
La séance est levée à 5 h. 15.

CHRONIQUE

Des négociations se poursuivent à Versailles entre les trois groupes de droite pour réformer la majorité du 24 mai. Ces négociations auraient, dit-on, pour base, la demande d'urgence pour la proposition de M. Lambert Sainte-Croix, et tendraient au rejet de la proposition de M. Casimir Périer et à l'organisation du septennat impersonnel.

On attribue à la commission du budget un projet qui tendrait à réduire la largeur des routes nationales, la circulation étant devenue moins active sur ces routes depuis la création des chemins de fer et l'augmentation du nombre des canaux.
La commission de réorganisation de l'armée a définitivement adopté le chiffre de dix-huit bataillons de chasseurs à pied et voté la création de six bataillons de chasseurs de montagne.
La Patrie annonce que des délégués de l'extrême droite sont partis ce matin pour Frohndorf afin de décider le Prince à venir habiter Chambord.
On met en avant le nom de M. de Broglie pour l'ambassade de Londres. Toutefois, au ministère, il n'a encore été sérieusement question de personne. M. de la Rochefoucauld est reparti pour l'Angleterre afin de surveiller les préparatifs de la fête de charité qu'il doit donner prochainement.
La Liberté annonce l'arrivée prochaine à Paris d'une députation des notables habitants de Nice, qui vient solliciter une audience du maréchal de Mac-Mahon. Ces délégués doivent remettre au président de la République une adresse de la population niçoise qui proteste de son attachement à la France, et s'élève énergiquement contre les manœuvres séparatistes qui se sont produites dans ces derniers temps.
L'Opinion nationale assure que, par ordre du préfet de police, une quarantaine d'établissements publics: cafés, brasseries ou cabarets, ont été fermés à Paris, parce qu'ils servaient de lieu de réunion à des bouapartistes.
On annonce qu'on vient de saisir à Nîmes, sur des individus qui les distribuaient, des circulaires qui dévoilent l'existence de comités royalistes établis en prévision d'une prochaine dissolution de l'Assemblée. Ce sont les termes employés dans cette circulaire.
On attend au premier jour, à Toulon, l'escadre américaine de la Méditerranée, réunie en ce moment à Villefranche. L'amiral américain conduit ses navires à Toulon pour les ravitailler et prendre des recharges qu'on ne peut trouver que dans un grand port de guerre.
On écrit, le 12, de Wesel à la Volkszeitung de Berlin, que deux canonnières à hélice sont arrivées à Coblenz, venant de Brême. Ces canonnières ont environ 100 pieds de long; le pont est large de 21 pieds 1/2 et la profondeur est de 8 pieds 1/2. Elles sont armées chacune de 2 pièces de 24 et peuvent filer 9 milles marins à l'heure. L'équipage se compose de 32 hommes. Des canonnières semblables seront aussi envoyées à Mayence.
M. Paul de Cassagnac et le gérant du Pays comparaitront lundi prochain devant la cour d'assises de la Seine pour y répondre du délit d'excitation à la haine les uns contre les autres.
La Gazette des Paysans, de Compiègne, est poursuivie à la requête du procureur de la République pour avoir publié une note

dans laquelle elle demandait des agents pour la propagande radicale.
Un salut solennel a été chanté hier à la chapelle du Château de Versailles pour une œuvre de bienfaisance. Plusieurs artistes de Paris étaient venus apporter leur concours, et les députés y ont assisté en grand nombre. M^{me} la maréchale de Mac-Mahon a quêté pour les pauvres.
Mgr Dupanloup refuse, paraît-il, l'archevêché de Reims, et l'on parle pour ce siège de Mgr Freppel.
On dit que la distribution des récompenses aux artistes qui ont exposé au Salon, n'aura lieu qu'au mois de novembre prochain.
Il est certain que MM. Louis Blanc, Edgard Quinet et Alphonse Peyrat devaient voter contre l'urgence de la proposition Casimir Périer, ne reconnaissant pas à l'Assemblée le droit constituant.
Les obsessions de leurs amis, et particulièrement l'intervention pressante de M. Ledru-Rollin, les ont déterminés à s'abstenir. L'irritation contre les citoyens qui ont du moins la logique pour eux est très vive dans le groupe gambettiste.
Le Journal officiel donne la composition de la Commission instituée au ministère de la justice, par arrêté du garde-des-sceaux, en date du 17 juin, à l'effet de préparer sans retard un projet de loi sur la presse:
MM. Laboris, président de chambre à la Cour de cassation, président; Boreau-Lajardie, Bottau, de Meaux, députés; Paul Andral, conseiller d'Etat; Conelli, conseiller à la Cour de cassation; de Lefebvre, procureur général près la Cour d'appel; Villidieu, conseiller.
M. Gast, directeur des affaires criminelles et des grâces au ministère de la justice; Campenon, substitut près le tribunal de la Seine.
M. Berlier, chef de Vanplaine, du cabinet du garde-des-sceaux, secrétaire; M. Charles Sacaze, secrétaire particulier du garde-des-sceaux, secrétaire-adjoint.
Voici les dates extrêmes auxquelles devront avoir lieu les élections pour le remplacement des députés morts, absents ou démissionnaires:
Calvados. Paris. 21 août.
Guadeloupe. Melvil-Bloncourt. 27 —
Maine-et-L. Benlé. 3 octob.
Rhône. Ranc. 13 —
Seine et-O. Labélonne. 24 —
Pas-de-Cal. Fouler de Rellingue. 30 —
Alpes-Marit. Piccon. 12 nov.
— Bergondi. 18 —
Drôme. Dupuy. 16 —
Oise. Perrot. 16 —
Nord. De Brigode. 17 —
Nous verrons donc, d'ici à la fin de l'année, douze élections partielles, en y comprenant celle qui est déjà fixée dans la Guadeloupe, par suite du décès de M. Popy-Papy.
C'est M. Thiers qui, comme on sait, dirige toute la campagne de l'opposition. Jamais, paraît-il, l'ancien président n'a mis au service des passions dont il est possédé et des rancunes auxquelles il a la faiblesse d'obéir, une activité plus grande: c'est lui qui, sinon directement, du moins par des auxiliaires, inspire, conseille, dirige tout ce qui se fait, soit dans la presse, soit dans les réunions de la Gauche.

Feuilleton du Journal de Roubaix

DU 20 JUIN 1874.

— 17 —

LE RÉCIF DES TRIAGOS

III. — LA PEINE DU TALION.
« J'ai promis à M. Tréhoret de lui présenter les pêcheurs de la côte; j'ai fait mieux: nos meilleurs marins nous procureront le spectacle d'une joute sur l'eau. Voyez-vous ces rochers que nous appelons les Triagos? C'est le but qu'il s'agit d'atteindre; vous verrez comme ils se distingueront devant un officier de la marine royale. »
M. de la Roncerais ne répondit rien et regarda l'horizon.
« Pour le moment, reprit M. Dormier, un intérêt plus pressant nous réclame et personne ne sera, je pense, fâché de se mettre à table. »
Cette dernière expression était une figure de rhétorique, car la nature avait fait les frais du mobilier; à quelques pas de la grève se trouve une roche énorme, sensiblement inclinée, à l'ombre de laquelle peuvent s'asseoir de nombreux convives; c'est là que l'on s'installa devant des mets auxquels s'élevait l'honneur des convives dont l'appétit était aiguilloné par l'air vif de la mer.
On était au café, les hommes avaient allumé des cigares qu'ils fumaient

nonchalamment accoudés sur le gazon, le regard tourné vers le splendide horizon que leur offrait la mer semée d'îlots rocaillieux et de voiles de bateaux.
M. Tréhoret raconta quelques épisodes de sa vie maritime et rappela incidemment le voyage qu'il avait fait du Havre en Angleterre avec le comte de Rhiéris et sa fille. M. de la Roncerais écoutait attentivement et parut soulagé quand la conversation prit un autre cours. Il était soucieux, causait peu et ses regards fuyaient ceux de ses commensaux.
Tout à coup, à quelques pas de là, Madeleine apparut sur un tertre: le vent soufflait dans sa chevelure et dans ses vêtements.
Avec sa taille svelte, sa maigre acétique, elle se détachait sur l'horizon comme une vision étrange; elle était venue railler une de ses chères qui avait franchi la limite accordée aux fantaisies vagabondes de son petit troupeau. Ses yeux avaient conservé leur impassibilité habituelle; mais ils prirent subitement une expression de crainte et d'horreur; elle était tournée du côté où était assis l'officier et s'obstinait à porter ses regards dans sa direction. Soit hasard, soit intention, il changea de position, de sorte qu'elle ne pouvait plus apercevoir sa figure; l'impression qui s'était traînée sur le visage de la folle s'évanouit insensiblement et bientôt sa physionomie reprit son inertie accoutumée.

« Pauvre femme, dit le docteur au moment où elle s'éloignait.
— Oui, pauvre femme! reprit M. Dormier. Elle dont on vantait autrefois l'esprit et la beauté, folle depuis neuf ans, depuis cette date fatale du 23 mars 1815, que mentionnent les registres de la marine, quoiqu'une main intéressée ait cherché à faire disparaître la trace de la catastrophe.
— Puisque vous connaissez l'histoire, dit M. Tréhoret, vous seriez bien aimable de nous la raconter.
— Elle n'est pas assez gaie, puis la conclusion manque encore. Cette même nuit fut terrible aussi pour une autre victime, mais le ciel la protégea, la destinant sans doute à venger la pauvre Madeleine. »
Tout le monde était silencieux; M. Dormier avait malgré lui donné à ses paroles un accent tragique, on pressentait un mystère, quelque sombre péripétie. L'officier était horriblement pâle, ses traits étaient bouleversés, ses efforts qu'il faisait pour dissimuler son trouble rendaient sa physionomie plus repoussante encore.
M. Dormier fit diversion à la préoccupation universelle.
« C'est le moment fixé pour la joute de nos marins, dit-il; capitaine, soyez assez bon pour m'accompagner, vous donnerez le signal et serez juge du combat. »
Chacun suivit l'exemple qu'il donna en se levant; l'armateur s'approcha de lui et lui dit à voix basse:
« Je l'ai observé, plus de doute, c'est

lui, je vais... »
M. Dormier lui serra la main.
« Au nom du ciel, laissez-moi faire, dit-il, le reste me regarde. »
Il alla rejoindre M. de la Roncerais qui l'attendait et tous deux prirent les devants sur le reste de la société dans la direction de la grève. Ils restèrent quelques instants sans se parler.
« Est-ce à Monsieur Laurent ou à Monsieur Dormier que j'ai l'avantage de parler? dit enfin l'officier.
— A M. Laurent, si vous le voulez bien, monsieur Parvilliers.
— Vous voulez sans doute me demander satisfaction, je suis à vos ordres.
— Un duel, allons donc! On ne se bat pas avec un homme qui est à la veille de rendre ses comptes à la justice. »
L'officier fit un mouvement pour se jeter sur son compagnon.
« Prenez garde, dit celui-ci froidement, j'ai le bras solide; on nous observe, vous ne voudriez pas que je fasse connaître à ces messieurs qu'ils ont pressé la main d'un assassin.
— Vous croyez donc qu'on se contentera de votre affirmation?
— Non, mais on s'en rapportera aux preuves. Ces témoignages, que votre imagination a vus surgir à chaque pas, ils vont se présenter avec une écrasante réalité. Croyez-vous que je n'aie pas pris mes précautions, que je n'aie pas consulté les archives de la marine, que je ne puisse pas invoquer votre substi-

tut on de nom, la fortune que vous avez usurpée? Un des marins de la Belliqueuse a survécu à l'explosion, je le connais; le pêcheur qui m'a sauvé est ici; il est d'ailleurs un témoin qui suffirait à lui seul pour votre condamnation.
— Lequel?
— Madeleine.
— Le témoignage d'une folle?
— J'aurais pu tout à l'heure la confronter publiquement avec vous, mais il me répugnait de mettre tout le monde dans le secret de vos infamies, une entrevue sans témoin me convenait mieux. »
M. Dormier manifestait une assurance qu'il n'était pas en lui, car il ne se dissimulait pas l'importance de cette épreuve, et un échec possible l'effrayait. Il ne laissait pas paraître sa préoccupation et attachait sur l'officier ce regard perçant qui l'avait toujours pénétré d'une mystérieuse terreur et maintenant semblait l'interpréter d'un arrêt inexorable.
En ce moment une voix rude et peu familiarisée avec les règles de la musique fit entendre à quelques pas d'eux cet air qui produisait sur Madeleine une impression si vive. A cet appel, la folle arrivait avec une figure rayonnante de cette joie des insensés dont le spectacle serre le cœur, elle marchait souriante et d'un pas léger; lorsqu'elle se trouva en présence de l'officier, sa sensibilité préalablement surexcitée la prédisposait sans doute aux émotions, celle-ci fut foudroyante. Les traits de la folle se contractèrent, ses yeux s'ou-